

# Bilan 2024 du ministère

## Une construction innovante pour éviter la colonisation du lac Saint-Jean par l'achigan à petite bouche

Karine Gagnon, biologiste - Direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean

En 2014, la direction régionale de la gestion de la faune a été informée de la présence d'achigans à petite bouche dans le lac des Habitants, à Lamarche, un plan d'eau situé dans le bassin versant de la rivière des Aulnais, qui s'écoule vers le Saguenay. **L'achigan n'est pas une espèce indigène de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean**, mais il s'y est malheureusement bien établi depuis. À l'automne 2022, le Ministère a découvert une interconnexion hydrique entre le bassin versant de la rivière des Aulnais et celui de la rivière Mistouk, laquelle s'écoule vers le lac Saint-Jean. Cette connexion permettrait toutefois la circulation de l'achigan vers le lac Saint-Jean. Jusqu'à maintenant, l'espèce ne l'a pas franchi, mais le risque est élevé.

Si l'achigan réussissait à circuler dans cette interconnexion, il pourrait s'établir dans le lac Saint-Jean et certains tributaires. **L'achigan aurait des impacts majeurs sur les espèces indigènes, particulièrement sur l'éperlan et la ouananiche, notre emblème animalier régional.**

Considérant la renommée du lac Saint-Jean pour sa population de ouananiches, en 2024, le Ministère a dirigé une étude pour établir un plan d'intervention pour bloquer cette interconnexion. Compte tenu des enjeux à intervenir dans un vaste milieu humide, la firme d'ingénierie Fluvio inc. a proposé une intervention innovante consistant en une digue légère et filtrante

en tourbe. Le Ministère s'est assuré d'obtenir le financement et toutes les autorisations administratives et environnementales requises. Au terme du processus d'appel d'offres, les travaux ont pu être exécutés rapidement et efficacement par l'entreprise Bétonnière La Tuque en mars 2025.

Dans la plupart des cas où une espèce est introduite dans un plan d'eau, la portée des actions est très limitée, voire nulle. Dans ce cas-ci, c'est un exemple concret d'intervention visant à limiter les impacts.

**Déplacer des poissons d'un plan d'eau à un autre, en plus d'être interdit, cause des dommages majeurs et irréversibles aux écosystèmes locaux.** Ces introductions, qui peuvent sembler inoffensives, peuvent détruire des habitats fragiles, perturber la biodiversité et entraîner la prolifération de maladies et de parasites. **Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons la chance inestimable de disposer d'une offre de pêche unique, reconnue au Québec et même à l'international.** En introduisant illégalement des poissons, nous risquons de compromettre cette ressource précieuse pour les générations futures. **Ensemble, protégeons notre environnement et garantissons un avenir durable à la faune aquatique. Ne laissons pas ce type de comportement mettre en péril ce patrimoine exceptionnel!**



Digue filtrante en construction avec un cœur en tourbe et une carapace de toile géotextile filtrante recouverte de pierres.



Digue filtrante terminée recouverte de terre végétale pour l'ensemencement de plantes herbacées indigènes.

La direction de la gestion de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean remercie ses partenaires financiers :